

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2020

Ordre du jour :

1- Délibération autorisation d'ester en justice

Le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-la-Chiésaz, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François LAVIGNE DELVILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 septembre 2020

Présents : Mesdames, Messieurs,

François LAVIGNE DELVILLE, Béatrice JALLEAU FAURE, Christine MARITAN-LAVIGNE DELVILLE, René MORET-DAVOINE, Luce TALLARON, Anita QUOUILLAULT, Evelyne LIBERT-MESNAGE, Jean-Marc CHARTON, BOUVARD Bruno, Jacques CHAUTARD

Procuration : Mélanie GUILLARME-CHARTON (pouvoir à Jean-Marc CHARTON), Cécilia LARRIEU (pouvoir à BOUVARD Bruno), Marianne LANOUX (pouvoir à François LAVIGNE DELVILLE)

Absent : Mélanie GUILLARME-CHARTON, Philippe AMARAL, Cécilia LARRIEU, Marianne LANOUX, Olivier CHOUMITZKY

Secrétaire de séance :

A l'unanimité le PV du 22 septembre 2020 est approuvé.

D2020-34 Autorisation d'ester en justice

Monsieur le Maire indique un recours contre la délibération n°2018/181 en date du 29 mars 2018 du Conseil de Communauté du Grand Annecy approuvant à l'unanimité le plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUiH) du Pays d'Alby.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à ester en justice dans le cadre de l'intervention volontaire de recours présenté par Monsieur Bernard MASSON à l'encontre de la délibération du Grand Annecy du 29 mars 2019 qui a approuvé le PLUiH de l'ancienne Communauté de Communes du Pays d'Alby et de mandater Maître Frédéric PONCIN, avocat associé du cabinet CDMF- Avocats Affaires Publiques, pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à ester en justice devant le tribunal administratif de Grenoble dans le cadre de l'intervention volontaire dans le recours présenté par Monsieur Masson à l'encontre de la délibération du Grand Annecy du 29 mars 2018 qui a approuvé le PLUiH de l'ancienne Communauté de Communes de Pays d'Alby.
- De mandater Maître PONCIN, avocat associé du cabinet CDMF-Avocats Affaires Publiques.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièces nécessaires.

La séance est levée à 21h30